

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle et  
numérique

## Décision n° 2023-02 du 30 mars 2023 portant délégation de pouvoir en matière d'hygiène et de sécurité

NOR : ECOQ2305047S

Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L 121-1 à L 121-6 ;  
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007, notamment son article 36 ;  
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;  
Vu le décret du 25 avril 2022 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de Président-Directeur Général de La Monnaie de Paris ;  
Vu la décision du conseil d'administration du 14 mars 2023 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au Président-Directeur Général ;  
Vu la décision du conseil d'administration du 14 mars 2023 portant sur les délégations consenties par le Président-Directeur Général.

Je soussigné Monsieur *Marc Schwartz*,

Agissant en qualité de président-directeur général,

Donne par les présentes à Mme *Hélène Juton*, Responsable qualité hygiène sécurité environnement et transition écologique,

Qui les accepte expressément,

Les pouvoirs nécessaires en matière d'hygiène et de sécurité pour les sites de Paris et de Pessac.

A cet effet, et notamment, Madame *Hélène Juton*,

- ♦ veillera à ce que les machines et matériels soient utilisés et vérifiés conformément aux règles d'hygiène et de sécurité et au plan de surveillance,
- ♦ informera le personnel des risques identifiés, proposera des améliorations de sécurité en cohérence avec l'analyse du risque ;
- ♦ veillera à ce que les donneurs d'ordre s'assurent de la conformité des équipements;

- ♦ veillera à ce que les consignes de sécurité au travail nécessaires existent, qu'elles soient disponibles pour les encadrants en vue de la formation de leur personnel et qu'elles soient strictement respectées ;
- ♦ recommandera toute mesure disciplinaire à l'encontre du personnel qui ne respecterait pas les consignes, en fonction de la gravité et /ou de la répétitivité ;
- ♦ déterminera les moyens financiers nécessaires à mettre en œuvre pour supprimer, atténuer un risque et/ou pour maintenir en état et accroître si nécessaire les dispositifs ou accessoires en matière d'hygiène et de sécurité en lien avec l'évaluation des risques professionnels ;
- ♦ signera les plans de prévention pour les sites de Paris et Pessac, en application de l'article R4511-9 du Code du travail, les documents ci-après pour les sites de Paris et de Pessac :
  - o les plans de prévention (intervention > 400 Heures et/ou travaux dangereux),
  - o les plans de prévention simplifiés,
  - o les protocoles de sécurité pour les prestataires identifiés et réguliers.

La présente délégation de pouvoirs en matière d'hygiène et de sécurité est donnée à Madame *Hélène* Juton compte tenu de son autorité sur les sites industriels de Paris et de Pessac, de sa compétence et des moyens qu'il détient dans ces établissements.

Madame *Hélène* Juton reconnaît expressément avoir une parfaite connaissance des installations dont il a la responsabilité et des règles qui s'y appliquent.

L'attention de Madame *Hélène* Juton est attirée sur le fait que les infractions aux règles d'hygiène et de sécurité du travail, les blessures ou homicides involontaires peuvent éventuellement entraîner sa responsabilité pénale.

La présente délégation prend effet à compter du 30 mars 2023 et restera en vigueur jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2023 de l'établissement sera exécutoire.

Elle peut être résiliée à tout moment. Elle peut être expressément renouvelée.

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 30 mars 2023

*Hélène Juton,*  
Responsable qualité hygiène sécurité  
environnement et transition écologique  
*Signature sous la mention manuscrite*  
*« lu et approuvé, accepte les présents*  
*pouvoirs »*

*Marc Schwartz*  
Président- Directeur Général

*Olivier Decez*  
Directeur Général Adjoint  
Secrétaire Général

*Jacky Fréhel*  
Directeur Industriel